

Dossier de demande de subvention et d'avantages en nature pour 2024

Nom de l'association :

Demande de Subvention	
<input type="checkbox"/> 1 ^{er} DEMANDE	<input type="checkbox"/> RENOUELEMENT

Type de subvention demandé	Montant sollicité
<input type="checkbox"/> FONCTIONNEMENT	€
<input type="checkbox"/> PROJET SPECIFIQUE	€

Dossier à renvoyer ou à déposer à :

Par courriel : cabinetmaire@mondonville.fr

Ou par courrier à : Mairie de Mondonville - Cabinet du maire - 15 avenue de la République - 31700



Dépôt du dossier :
AVANT LE 31 JANVIER 2024

**Le dossier devra être retourné en un seul envoi complet
(Seuls les dossiers complets seront étudiés)**

INFORMATIONS PRATIQUES

La commune de Mondonville peut apporter un concours financier à une association lorsque son activité présente un intérêt communal, l'attribution d'une subvention n'est jamais automatique.

Au-delà des critères légaux, la collectivité peut définir des critères propres pour attribuer des subventions aux associations.

L'objectif étant pour la collectivité d'être cohérent et équitable dans ces choix et que ceux-ci se calent sur ses orientations politiques en matière de gestion et de développement du monde associatif.

- **Objet de transparence et de cohérence** de la décision pour les élus en évitant l'arbitraire et pour les associations qui peuvent ainsi anticiper leurs actions.
- **Objet d'encouragement de la vitalité de la vie associative** en évitant de donner une prime aux associations déjà bénéficiaires des aides et en favorisant les associations dynamiques
- **Objet de réponse aux contraintes financières** en maîtrisant les montants attribués tout en continuant à aider les associations.

Selon la nature de la demande, certaines fiches spécifiques devront être fournies.

Fiche 1 Présentation de l'association (à compléter)	p 3
Fiche 2 Fonctionnement de l'association (à compléter)	p 4
Fiche 3 Implication à la vie locale (à compléter)	p 6
Fiche 4 Demande de subvention de fonctionnement (à compléter)	p 8
Fiche 5 Demande de subvention autre que fonctionnement (à compléter)	p 9
Fiche 6 Avantages en nature (à compléter)	p 10
Fiche 7 Attestation sur l'honneur (à compléter)	p 11
Fiche 8 Pièces à fournir automatiquement pour toute étude de dossier	p 12

FICHE 1 : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune

Téléphone :Mail :

Site internet :

Responsable du suivi de la demande :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Bureau de l'association :

Rôle	Nom- Prénom	Téléphone	Mail
Président			
Secrétaire			
Trésorier			
Directeur/ responsable			

Composition du Conseil d'Administration :

Rappel : Si l'association a subi des changements (statuts, siège social, dirigeants), elle doit le déclarer en Préfecture et informer la mairie.

FICHE 2 : FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS

Type de public concerné par votre activité :

- tout public jeune public adulte + de 60 ans

Votre association est-elle affiliée à une Fédération, une Union, laquelle ?

.....

Nombre total d'adhérents sur l'exercice :

Commune	Nombre d'adhérents (préciser la répartition hommes/femmes)	Age			Cotisations		
		<25 ans	25 à 65 ans	>65 ans	<25 ans	25 à 65 ans	>65 ans
Mondonville							
Extérieur							
TOTAL							

Merci de préciser les tarifs spécifiques (extérieur, étudiant, fratrie, demandeurs d'emploi...).....

Dispositif « pass CCAS » sur la saison 2023-2024 :

Nombres bénéficiaires :

Montant subvention pass CCAS €

Votre association dispose :

D'un expert-comptable ? oui non

D'un commissaire aux comptes ? oui non

Numéro SIRET (obligatoire si perçoit une subvention) :

Code APE :

Type d'agrément :

Attribué par le / /

Salariés : oui non

Nombre de salariés :

CDI..... temps complet temps partiel

CDD..... temps complet temps partiel

Autres..... temps complet temps partiel

Nombre d'encadrants diplômés:

Nombre de bénévoles (personnes contribuant régulièrement à l'activité de l'association et non rémunérées) :

Nombre de volontaires (personnes engagées pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique, par exemple service civique) :

FICHE 3 : IMPLICATION DANS LA VIE LOCALE

OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS

Nom de l'association :

Organisateur d'évènements dans la ville en 2023 : oui non

Nom manifestation :

Date :

Nom manifestation :

Date :

Nom manifestation :

Date :

Participation au forum des associations en 2023 : oui non

Participation à des évènements organisés par la ville : oui non

Citez les manifestations auxquelles votre association a participé en 2023 :

.....
.....
.....

Participation aux réunions municipales : oui non

Citez les réunions auxquelles votre association a participé en 2023 :

.....
.....
.....

Avez-vous participé à des actions de sensibilisation en direction de la jeunesse : oui non

Descriptif :

.....
.....
.....

.....
.....

Avez-vous participé à des actions de sensibilisation en faveur de l'inclusion : oui non

Descriptif :

.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous participé à des actions de sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes et sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : oui non

Descriptif :

.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous participé à des actions de démarche éco responsable : oui non

Descriptif :

.....
.....
.....
.....
.....

FICHE 4 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Qu'est-ce qu'une subvention de fonctionnement ?

La subvention de fonctionnement est une aide directe de la collectivité à une association, à l'inverse des aides indirectes qui prennent la forme de moyens matériels et/ou humains ou de services (prêt de matériel, mises à disposition de salles...). C'est donc une forme de participation de la mairie au budget couvrant le fonctionnement normal d'une association.

L'association sollicite une subvention de fonctionnement de €.

Présentation des axes de travail qui seront développés au cours de l'année

Descriptif :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A quoi va servir la subvention municipale ?

Descriptif :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

FICHE 5 : DEMANDE DE SUBVENTION DE PROJET SPECIFIQUE

Qu'est-ce qu'une subvention de projet ?

Il faut entendre par projet, tout événement ou manifestation ponctuel sortant du cadre habituel et régulier des activités de l'association, mais restant attaché à celle-ci. La subvention de projet est une aide directe de la collectivité à une association, à l'inverse des aides indirectes qui prennent la forme de moyens matériels et/ou humains ou de services (prêt de matériel, mises à disposition de salles...).

Une association peut présenter plusieurs projets. Dans ce cas, merci de bien vouloir envoyer plusieurs dossiers.

Cette subvention est liée à la réalisation effective du projet et sera versée sur présentation du budget correspondant.

Merci de remplir cette fiche obligatoirement pour chacune de vos demandes pour laquelle vous souhaitez une subvention à la Commune de Mondonville

L'association sollicite une subvention de €.

Présentation du contenu et de ses objectifs

(Joindre tout document précisant dans le détail la manifestation ou de la subvention demandée : salle, matériels, bilan financier prévisionnel...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

FICHE 6 : AVANTAGES EN NATURE

Votre association est-elle hébergée par la commune de Mondonville : oui non

De façon régulière : oui non

Si oui, merci d'en préciser le lieu et les créneaux horaires :

.....

De façon ponctuelle : oui non

Si oui, merci d'en préciser le lieu et les créneaux horaire

Partagez-vous ces locaux avec d'autres associations : oui non

La commune vous prête-t-elle du matériel ? oui non

.....

Votre association sollicite-t-elle l'intervention des services techniques de la Ville ?

oui non

.....

Votre association sollicite-t-elle la ville pour une aide à la communication ? oui non
merci d'en préciser la nature :

.....

.....

Votre association a-t-elle utilisée la salle des fêtes ou une autre salle oui non

Si oui merci de préciser, la mise à disposition en 2023:

.....

.....

.....

.....

.....

FICHE 7 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat lui permettant d'engager celle-ci (portant les 2 signatures, celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter).

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte.
- exactes et sincères les informations du présent formulaire,
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de fonctionnement de : €

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Préciser les coordonnées du compte choisi pour le versement de la subvention et

joindre un RIB :

Fait, le à

Signature

« En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, traitées pour permettre à la mairie de Mondonville de me recontacter, dans le cadre de ma demande de subvention de fonctionnement. Vos données seront conservées

FICHE 8 : PIECES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR ETUDE DES DOSSIERS

Récépissé de dépôt à la préfecture (pour une première demande)
Dernier rapport d'activité (Bilans moral et financier détaillés de la dernière assemblée générale).
Etats financiers certifiés du dernier exercice comptable suite à la dernière assemblée générale.
Les comptes courants et les comptes épargnes.
Budget prévisionnel de l'année suivante 2023/2024 équilibré entre les recettes et les dépenses.
RIB à jour de l'association
N°SIRET obligatoire pour avoir une subvention